

Les Maraichers du Val de Sioule

18 rue des Bouillots  
03500 BAYET

**SERRES HORTICOLES DE  
BAYET**

ROUTE DÉPARTEMENTALE 2009  
LES ARDILLONS  
03500 BAYET

Modifications

--	--	--


DOSSIER

**591**

PHASE

**PC**

DATE

06 Octobre 2020

PLAN

**PC04**

INDICE

**A**

ECHELLE

**Notice architecturale**

LES MARAICHERS DU VAL DE SIOULE  
18 Rue des  
03500 BAYET

## CONSTRUCTION de SERRES HORTICOLES

Croisement des Départementales D2009 et D219  
Les Ardillons  
03 500 BAYET

PC04  
Notice architecturale

---

**PERMIS DE CONSTRUIRE**

---

Octobre 2020

# SOMMAIRE

## 1) LE CONTEXTE INITIAL DANS LEQUEL S'INSCRIT LE PROJET PROPOSE

- PLAN DE SITUATION
- PLAN DU TERRAIN
- CONTEXTE BATI – PHOTOS DU SITE
- CARACTERISTIQUES DU TERRAIN

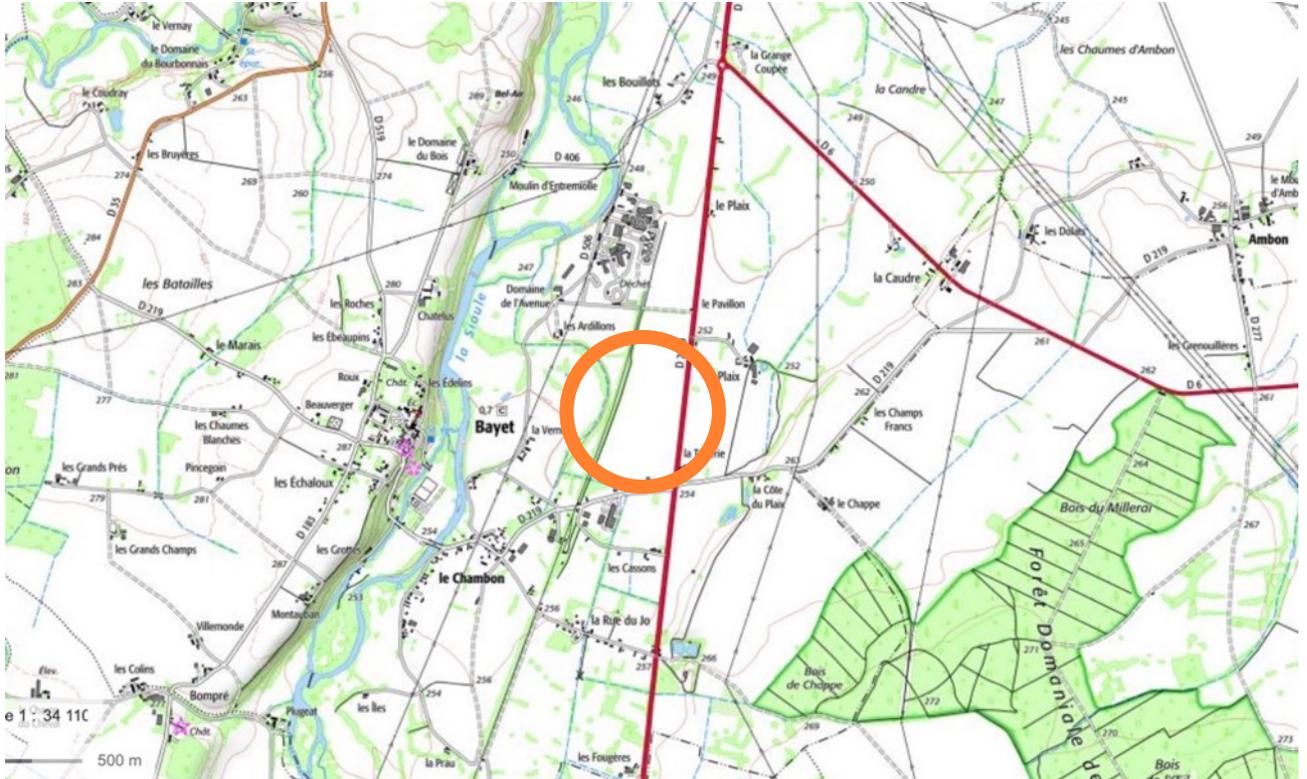
## 2) PRESENTATION DU PROJET

Réponses aux 6 questions *(art. R.431-8 du code de l'urbanisme)*

1. Quel aménagement est prévu pour le terrain ?
2. Comment sont prévus l'implantation, l'organisation, la composition et le volume des constructions nouvelles, notamment par rapport aux constructions ou paysages avoisinants ?
3. Comment sont traités les constructions, clôtures, végétations ou aménagements situés en limite du terrain ?
4. Quels sont les matériaux et les couleurs des constructions ?
5. Comment sont traités les espaces libres, notamment les plantations ?
6. Comment sont organisés et aménagés, les accès au terrain, aux constructions et aires de stationnement ?

# 1 LE CONTEXTE INITIAL DANS LEQUEL S'INSCRIT LE PROJET PROPOSÉ

## PLAN DE SITUATION



## PLAN CADASTRAL

Zone du Projet



Parcelles concernées par le projet



## CONTEXTE BÂTI ET PAYSAGER – PHOTOS DU SITE



*PC07 : Photographies de l'environnement proche*



*PC08 : Photographies de l'environnement lointain*

## CARACTERISTIQUES DU TERRAIN ACTUEL

Le projet est situé au Croisement des Départementales D2009 et D219, à Bayet (03 500). Il est situé à l'est de la commune.

Il prend place sur les parcelles énoncées ci-dessous :

Parcelles	Surfaces	Parcelles	Surfaces
YA 34	94 234 m <sup>2</sup>	YA 20	14 462 m <sup>2</sup>
YA 16	105 666 m <sup>2</sup>	YA 21	53 527 m <sup>2</sup>
YA 17	38 259 m <sup>2</sup>	YA 23	28 716 m <sup>2</sup>
YA 18	12 400 m <sup>2</sup>	YA 10	31 544 m <sup>2</sup>
YA 19	19 552 m <sup>2</sup>		

L'ensemble des parcelles représente une superficie totale de 398 360 m<sup>2</sup>.

### → L'environnement :

Le site est bordé à :

- au Nord par une voix d'accès
- à l'Est par la départementale 2009
- au Sud par la départementale 219
- au Sud-Est par l'entreprise Auvergne Baie
- à l'Ouest par un Ru
- au Nord-Ouest par une ferme

Le site possède une très faible déclivité, avec une hauteur altimétrique moyenne de 252.20 NGF au Nord et une hauteur altimétrique moyenne de 253.20 NGF au Sud du site.

Une ligne haute tension passe sur l'emprise des parcelles n° YA10 - YA16 – YA17 – YA18 – YA19 – YA20 – YA21– YA23.

Afin de respecter le règlement ERDF, cette ligne haute tension sera déplacée en accord avec ERDF. Une demande a été faite auprès d'ENEDIS.

Une voix de chemin de fer désaffectée et un chemin communal appartenant au domaine public longe les parcelles cadastrées n° YA10 - YA16 – YA17 – YA18 – YA19 – YA20 – YA21– YA23.

Ce chemin communal sera déplacé et réaménagé le long du Ru.

Il s'agit d'un chemin de randonnée n°2 qui permet la découverte de la « vallée de la Sioule ».

### → Les accès :

L'accès principal du site se fait par le Nord de l'emprise du projet, par une voie existante.

Le site est desservi par la voix de desserte au Nord de la parcelle. Des voiries adaptées poids lourds seront gérées et utilisables pour son accès.

### → La végétation :

Le site est, à ce jour, constitué de terres agricoles avec une présence de zones végétales denses le long de la voix de chemin de fer et le long du Ru en périphérie Ouest du site.

### → Les réseaux :

Le site dispose en limite de site, des réseaux nécessaires.

---

## PRÉSENTATION DU PROJET

---

Réponses aux 6 questions  
(art . R.431-8 du code de l'urbanisme)

1. Quel aménagement est prévu pour le terrain ?
2. Comment sont prévus l'implantation, l'organisation, la composition et le volume des constructions nouvelles, notamment par rapport aux constructions ou paysages avoisinants ?
3. Comment sont traités les constructions, clôtures, végétations ou aménagements situés en limite du terrain ?
4. Quels sont les matériaux et les couleurs des constructions ?
5. Comment sont traités les espaces libres, notamment les plantations ?
6. Comment sont organisés et aménagés, les accès au terrain, aux constructions et aires de stationnement ?

## 1.1 Quel aménagement est prévu pour le terrain ?

---

Le projet consiste à :

→ Construire :

- Une serre horticole de culture de tomates d'environ 18ha
- Un bâtiment de bureaux / vestiaires / restauration du personnel / logements liés à l'exploitation
- Un bâtiment de conditionnement et d'expédition
- Une chaufferie gaz
- Des éléments techniques d'accompagnement du Process : 1 stockeur d'eau chaude

→ Aménager :

- Un parking pour les salariés
- Une aire de manœuvre pour les poids-lourds (PL)
- Un bassin de récupération des eaux pluviales
- Un bassin de récupération réseau incendie

→ Conserver le maximum des haies et zones végétales existantes.

*Le projet s'adapte, au maximum, à la configuration actuelle du terrain.*

*Le projet répond à la nouvelle réglementation thermique 2012 en ce qui concerne le bâtiment de bureaux / vestiaires / restauration du personnel / logements liés à l'exploitation. Le projet répond aux normes du Code du Travail*

*Le projet n'accueille pas de public et n'est donc, pas concerné par les normes d'accessibilité.*

## 1.2 Comment sont prévus l'implantation, l'organisation, la composition et le volume des constructions nouvelles, notamment par rapport aux constructions ou paysages avoisinants ?

---

**Le parti d'aménagement du site** positionne les bâtiments de façon à respecter le site naturel existant.

Leurs organisations internes et leurs implantations répondent aux besoins du process de culture de tomates sous serres.

### → **Le Bâtiment « Serres »**

Il s'étend à l'Est du projet et représente environ 18ha.

Ce sont des volumes appelés « chapelles » faites d'une structure métallique et de verres.

### → **Le bâtiment d'accueil « Bureaux » / « vestiaires » / « restauration personnel » / « logements liés à l'exploitation »**

Il est composé :

- d'un bâtiment en R+1 qui regroupe :

A RDCh=> les bureaux administratifs ainsi que l'accueil et la salle de réunion.

En R+1 => 4 studios et une salle commune destinés à l'accueil du personnel, intérimaires, chef de cultures...

- D'un bâtiment de Plain-pied qui regroupe les vestiaires, le réfectoire et les locaux techniques.

Cet ensemble est implanté à l'entrée du site et à proximité immédiate des parkings salariés, personnel et visiteurs.

La voirie de desserte trouve son accès au Nord de la parcelle.

### → **Le Bâtiment « Chaufferie »**

Il est de type industriel avec acrotère horizontal.

Il est situé au Nord/Nord-Ouest des serres, à proximité immédiate de la route de desserte du site.

### → **Le Bâtiment « Conditionnement / réfrigéré »**

Ce bâtiment sert au stockage et à l'expédition des tomates. Il est de type industriel avec acrotère droit.

Il est implanté à l'Ouest des serres et au Sud des locaux sociaux.

### → **L'aire de manœuvre PL dessert :**

- Les 2 quais d'expédition au sud du bâtiment de conditionnement,
- L'accès des engins aux volumes des serres
- La partie stockage et expédition.

Cet ensemble est situé au Sud du bâtiment « conditionnement »

**Le parti architectural** repose sur la fusion des exigences techniques et de sécurité d'une installation de ce type avec la prise en compte du contexte dans lequel il s'inscrit.

Deux constats liés au paysage sont à souligner :

Notre démarche est basée sur une intégration des bâtiments dans l'environnement naturel, par leurs volumétries et les couleurs choisies, dans l'environnement immédiat du projet.

- Utilisation du niveau naturel,
- Simplicité des volumes,
- Choix de tonalités et matériaux s'intégrant au mieux dans les espaces naturels.

La réponse apportée consiste à mettre en place deux traitements différents des volumes et matériaux de façade :

- Les bâtiments d'accueil (Bureaux et Vestiaires) formant une entité d'entrée,
- Les bâtiments industriels (Serres, Conditionnement et Chaufferie), traités de manière plus sobre.

→ **Le bâtiment d'accueil « Bureaux » / « vestiaires » / « restauration personnel »**  
**« logements liés à l'exploitation »**

Le traitement formel et matériel, spécifique des bâtiments d'accueil souligne sa singularité fonctionnelle par rapport aux autres bâtiments industriels situés à proximité immédiate.

L'enveloppe traitée en bois tranche volontairement avec le caractère industriel des autres bâtiments.

C'est un jeu entre le volume bâti, simple, en bardage bois, vertical et le claire-voie qui souligne l'espace de la terrasse et qui devient auvent de protection pour le hall et la restauration.

La perception de cet ensemble est différente suivant la position de l'observateur. Le claire voie bois de la terrasse, permet tantôt des transparences, tantôt des opacités. Le matériau souligne la ligne aérienne du volume R+1.

Les bâtiments industriels sont traités en métal, ce qui permet de les détacher et de leur apporter leur singularité.

→ **Les bâtiments industriels :**

Les autres bâtiments sont de type industriel. Ils présentent des caractéristiques volumétriques différentes mais s'harmonisent dans leur hauteur. Ils sont traités avec le même vocabulaire architectural. Les matériaux choisis sont ceux utilisés dans l'industrie (bardage métallique vertical).

Leurs hauteurs sont définies par le process. Les volumes utiles sont liés à la fonction du bâtiment.

A l'exception des serres, qui elles ont leur propre vocabulaire, le traitement architectural est très homogène sur l'ensemble des bâtiments industriels.

La lumière naturelle est amenée par des lanterneaux et des ouvertures à hauteur d'hommes sont présentes pour permettent une vue vers l'extérieur.

Tous les acrotères sont horizontaux.

## RÉGLEMENTATION

### → Situation par rapport à la réglementation sismique

La commune de Bayet est classée en zone de sismicité faible (zone 2).

Le site présentera des bâtiments classés en catégorie III, c'est à dire ceux dont la défaillance présente un risque élevé pour les personnes et ceux présentant le même risque en raison de leur importance socio-économique.

### → Servitudes publiques :

- Monuments historiques : Église de Bayet (hors périmètre)
- Natura 2000 : A proximité le long de la Sioule à l'Ouest
- ZNIEFF : De type 1, à l'Ouest de l'ancienne voie de chemin de fer
- Risques naturels : sans objet
- Amendement DUPONT : Situé le long de la RD 2009, le site concerné par notre projet participe à l'aménagement du territoire, d'autant que la RD 2009 est un axe stratégique à l'échelle du département de l'Allier. Il est nécessaire que sur la plan paysager, l'image donnée soit qualitative.

Néanmoins, la marge de recul de 75 mètres imposée à l'article L111-6 du code de l'urbanisme n'apparaît pas légitime au regard non seulement de la vocation de la zone, mais également de par la présence de constructions ne respectant pas ce recul.

La construction des serres, à vocation d'exploitation agricole, est faite de structures légères servant à protéger la production maraichère des conditions climatiques extérieures. La suppression du recul imposé par l'Amendement Dupont peut être envisagée et porter les contraintes et obligations imposées par le règlement à 22 mètres de recul afin d'assurer une intégration optimale du projet.

Nous avons fait, au préalable, une demande de dérogation à l'amendement DUPONT auprès de de la communauté de communes pour déroger à la marge de recul inconstructible de 75 mètres par rapport à l'axe de la départementale 2009 et porter ce retrait à 22 mètres dans le cadre de notre projet.

Dans la mesure où les bâtiments créés sont considérés comme bâtiments d'exploitation agricole, le projet entre dans les exceptions prévues à l'art L 111-7.

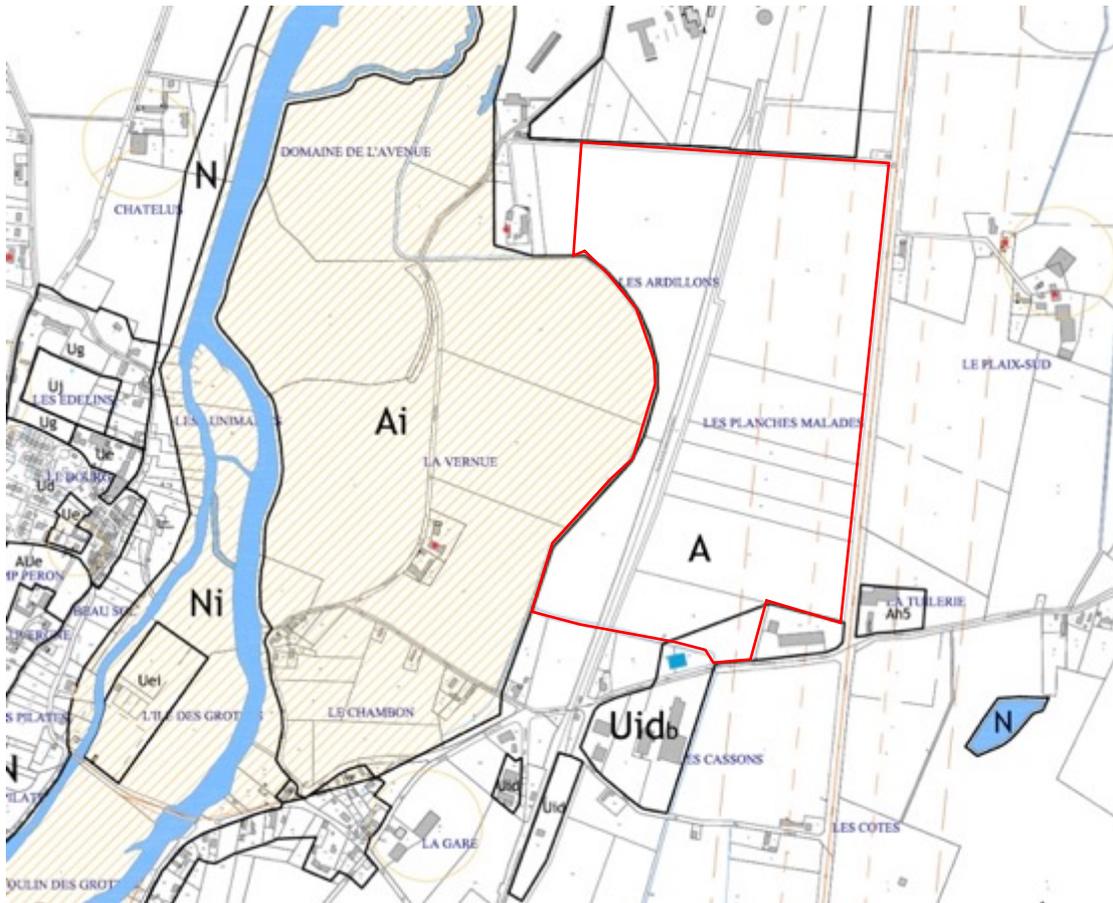
### → Situation par rapport aux documents d'urbanisme

La commune de Bayet dispose d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Le site est inclus dans :

- la zone A qui correspond aux zones à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles.
- La zone Uidb est principalement destinée aux activités industrielles et artisanales. L'indice b correspond à une hauteur de construction de 30m.

Le projet est conforme aux prescriptions des documents d'urbanisme en vigueur à l'échelle de la commune et du territoire.



### → A3-Desserte des terrains :

▷ Projet : L'entrée principale se situe au Nord du terrain depuis la voie de desserte qui mène à la route départementale D2009.

Elle permet l'accès :

- aux poids lourds (PL) et aux véhicules d'exploitation ;
- aux véhicules légers (VL) pour le personnel.

### → A4-Réseaux

#### - Eau potable :

L'alimentation en eau potable et la protection incendie de l'opération seront assurées à partir du réseau existant situé sous la RD 2009.

Les canalisations seront enterrées. Des robinets vannes en nombre suffisant seront posés, en cas de fuite ou d'intervention sur le réseau.

Des dispositifs permettant la vidange et la purge des canalisations seront installés au point bas pour la vidange et au point haut pour la purge.

#### - Eaux usées :

Une demande d'installation d'un dispositif d'assainissement non collectif a été déposée auprès du SIVOM.

#### - Eaux pluviales :

Les eaux pluviales des serres seront collectées par un réseau d'eaux pluviales jusqu'aux bassins de stockage réalisés à l'ouest du projet.

Ces eaux seront stockées en attendant leur pompage pour l'arrosage des cultures.

La surverse du bassin viendra s'infiltrer dans la parcelle.

Les eaux de ruissellement de la voirie seront récupérées par des grilles avaloirs. Elles transiteront à travers des collecteurs vers un séparateur d'hydrocarbures puis se jetteront dans le bassin prévu à cet effet à l'Ouest de la parcelle.

- Défense incendie :

La protection contre l'incendie sera assurée par un système qui devra satisfaire les besoins en eau du matériel de lutte contre l'incendie prescrit par le SDIS.

Projet : réserve incendie (3 bâches à eau) de 600m<sup>3</sup> située à l'Ouest du projet.

- Electricité & Gaz :

L'alimentation du projet est assurée depuis la chaufferie.

Les ouvrages seront réalisés selon les règles et normes fixées par ERDF et GRDF.

Ils seront réalisés en souterrain.

Le raccordement en Basse Tension sera assuré depuis le poste situé au Nord de la parcelle, à proximité de l'entrée du site.

L'alimentation sera assurée par le réseau existant de récupération d'énergie fatal aérien situé au Nord du projet.

- Télécommunication :

Le réseau téléphonique de l'opération sera raccordé au réseau existant situé le long de voie d'accès au Nord de la parcelle. Le génie civil du réseau sera réalisé en souterrain et sera étudié en accord avec les services d'ORANGE.

Le projet sera soumis ensuite à l'approbation d'ORANGE avant exécution.

**→ Implantation / voies et emprises publiques**

Bâtiment	Serres	Bureaux / Vestiaires	Conditionnement	Chaufferie
Distance aux limites (mini)	10,00m	40,00m	80,00m	10,00m

**→ Hauteur maximale des constructions**

Bâtiment	Serres	Bureaux	Vestiaires	Conditionnement	Chaufferie
Niveau sol de référence (NGF)	252,50	252,50	252,50	252,50	252,50
Hauteur max. acrotère	+7,45m	+ 7,47 m	+ 4,50m	+8,00m	+6,45m

**→ Aspect extérieur des constructions :**

Pour attribution des matériaux et des couleurs se référer à la question 4.

**→ Stationnement des véhicules :**

Voir réponse à la question 6

**→ Espaces libres et plantations :**

Voir réponse à la question 5

## 1.3 Comment sont traités les constructions, clôtures, végétations ou aménagements situés en limite du terrain ?

---

### → **Constructions :**

Il n'y a pas de construction en limite de terrain.

### → **Clôtures :**

Clôture du site implantée à 5,00 m des serres et 5,00 m des routes départementales laissant ainsi l'emplacement pour le passage d'un chemin.

Selon la réglementation ICPE, la chaufferie est ceinturée par une clôture périphérique réputée infranchissable d'une hauteur réglementaire de 2.00 m.  
Cette clôture permet de garantir la sécurité.

Le périmètre de clôture sera réparti comme suit :

- clôture roulée soudée de maille rectangulaire de 2 m de hauteur en périphérie de la chaufferie : ces panneaux disposeront d'une maille 100\*75 mm, couleur galva.  
> autour de la chaufferie
- ganivelles de châtaigniers pour délimiter la zone parking de l'espace public

### → **Portails :**

Il sera mis en place un accès au site sécurisé par un ou des portails de couleur gris foncé.

- Entrée/Sortie PL et VL Nord : portail coulissant couleur galva
- Entrée/Sortie PL chaufferie : portail coulissant.

### → **Végétations en limite de terrain :**

voir question 5

## 1.4 Quels sont les matériaux et les couleurs des constructions ?

---

Le traitement architectural des différents bâtiments du projet reprend les bases des grands principes suivants :

- Simplicité des volumes,
- Qualité des matériaux,
- Harmonie des couleurs,
- Qualité architecturale et intégration du projet dans son environnement.

### → Le bâtiment d'Accueil :

Il se distingue des autres bâtiments par un travail sur son échelle et sa position d'entrée.

### → Bâtiment « Bureaux » / « vestiaires » / « restauration » / « logements liés à l'exploitation » :

Toiture : Étanchéité auto protégée sur bac acier  
Toiture végétale sur la zone « vestiaires »

Façades : Bardage bois.

Ouvertures : Menuiseries aluminium : gris foncé

### → Les bâtiments industriels :

L'aspect extérieur des constructions est traité par des pans de bardage métalliques de tons gris foncé. Ce ton neutre, permet de créer un « fond de scène » pour les bâtiments d'Accueil. Il contribue à créer une forme d'homogénéité pour l'ensemble des bâtiments concernés par le projet sur l'ensemble du site.

#### ▪ Bâtiment « Conditionnement / Réfrigéré » :

Toiture : Étanchéité auto protégée sur bac acier  
Couleur : gris clair

Façades : Bardage métallique ondulé vertical : gris foncé

Ouvertures : Portes métalliques : gris foncé  
Portes sectionnelles : gris foncé

#### ▪ Bâtiment « Chaufferie » :

Toiture : Étanchéité auto protégée sur dalle béton  
Couleur : gris clair

Façades : Bardage métallique ondulé vertical : gris foncé

Ouvertures : Portes métalliques : gris foncé

#### ▪ Stockeur « Eau chaude » :

Cuve d'un diamètre de 18m, et de 14m de hauteur



## Evolution du paysage

Enrichissement du coteau et disparition de la mosaïque du parcellaire.  
Disparition également de linéaire de bandes boisées (le long du fossé en courbe et vers l'Ouest dans la partie inondable du fond de vallée notamment)

Le site du périmètre opérationnel a été préservé de l'urbanisation jusqu'à aujourd'hui.

Bâtiments industriels et artisanaux apparaissent au sud et au nord du site.



Photos aériennes 1950 et 2016

Figure 1 Photos aériennes 1950 et 2016

## Paysage de vallée

Bordant la vallée de la Sioule, le coteau est un secteur géographique d'importance dans la trame paysagère du territoire.

Point de vue panoramique de l'église de Bayet

Le coteau bordant la vallée de la Sioule est masqué par la ripisylve et le boisement du fond de vallée qui créent un socle à la silhouette du bourg et le protège.





*Vue sur le site depuis le bourg de Bayet*



*Vue sur le site depuis le bourg de Bayet*



*Vue sur la D219, Route de Bayet*

## → Les motifs caractéristiques

Les caractéristiques du paysage à l'échelle du territoire ont dicté les grandes lignes du projet :



### Motifs construits et paysagers autour du site

Exploitations agricoles

Présence du chemin de fer: rails, passage à niveau, talus enfriché (réservoir de biodiversité)

Bâtiments industriels et artisanaux

Prairie humide  
Elevage



### 3.1 LES FOSSÉS DE LIMAGNE

Issues des travaux de drainage, les fossés linéaires appelés localement rases, colonisées par les roseaux, sont des éléments d'accueil rares et très importants pour le vivant en Limagne (faune et flore). Le linéaire de rases traversant la Limagne, est un motif paysager particulièrement apparemment en saison hivernale. Leur présence est relativisée durant les autres saisons, dans la mesure où elles sont en grande partie cachées par les cultures (cf. *Grandes composantes des paysages : les fossés de Limagne*).

### 4.4 LE SITE DE LA CENTRALE DE PRODUCTION ÉLECTRIQUE À CYCLE COMBINÉ GAZ À BAYET PRÈS DE SAINT-POURÇAIN

L'expérience que procure la présence en rase campagne d'une telle usine à haute technologie produisant de l'énergie s'apparente à celle que procure une centrale nucléaire, toute proportion gardée (cf. *Grandes composantes des paysages : CCG - Cycle Combiné Gaz*).

Végétation de fond de vallée (ripisylve, peupleraies, arbres isolés, prairies humides) et fossés drainants dit « rases »  
Voir extrait atlas contre

## 5. CE QUI A CHANGÉ OU EST EN TRAIN DE CHANGER

### L'IMPORTANCE GRANDISSANTE DE LA COMPOSANTE ÉNERGÉTIQUE ET L'ÉVOLUTION VERS UN « AGENCEMENT PAYSAGER AGRO-ÉNERGÉTIQUE »

La présence de nouvelles infrastructures contemporaines de production énergétique comme la centrale CGC et son caractère d'infrastructure de pointe en la matière donne une tonalité nouvelle à l'ensemble de paysage (cf. *Grandes composantes des paysages*).

### L'ÉVOLUTION DU SECTEUR SUD DE SAINT-POURÇAIN-SUR-SIOULE

Ce secteur est en cours d'industrialisation et d'occupation commerciale déjà très marquante.

## → Perception extérieure

L'analyse porte sur les perceptions du site à différentes échelles :

- selon un périmètre élargi, depuis les routes RD 2009, RD 219, RD 183 et depuis la terrasse de l'église qui surplombe la vallée.

- selon un périmètre plus rapproché

Les pylônes de la ligne Haute Tension aident au repérage du site sur les vues, sachant que les serres ne dépasseront pas 7m de hauteur.



A l'échelle du grand paysage, « des éléments viennent également « gommer » certaines caractéristiques du val de Sioule : les arbres de haute tige plantés dans la plaine, tendent à camoufler le glacis.

La RD2009 longe la vallée de la Sioule, selon un axe nord-sud, dans la plaine alluviale. Malgré la proximité de la rivière, la Sioule n'est pas perceptible. Elle se remarque uniquement par la présence de ses boisements (ripisylve, forêt alluviale, ...). Les abords du val de Sioule sont d'un point de vue paysager, entaché par la présence de sites industriels (Les Bouillots, centrale électrique).

Le glacis, vu sur le bourg depuis la plaine était autrefois constitué de vignes( cf carte postale ancienne). Aujourd'hui, la friche et le boisement dominant, la ripisylve s'est fortement densifiée.

La commune réfléchit à replanter des bosquets d'arbres au pied du coteau pour à terme masquer les serres.



Quelques fenêtres sur le site, cadrées par la végétation

**Impact et co-visibilité**

Les perceptions depuis l'extérieur (point haut)

Vue sur le site depuis la terrasse de l'église

La ripisylve et les peupleraies au premier plan du site

Paysage changeant en fonction des saisons



Silhouette du bourg

**Impact et co-visibilité**

Les perceptions depuis l'extérieur

Vue sur la silhouette du bourg depuis la Côte du Plaix sur la RD 219

Le coteau et la ripisylve en arrière plan du site



En termes d'impact et de co-visibilité, l'implantation du bâtiment des serres et du bâti situé autour, par rapport aux abords de la ferme des Ardillons à l'Ouest apparaît impactant pour ses habitants. Une haie végétale en lisière et des plantations sur les talus du bassin de rétention des eaux pluviales réduiront l'impact des bâtiments en formant un premier plan végétal. Cependant, il ne s'agit pas de dissimuler les volumes mais bien d'en étudier la silhouette pour qu'elle soit identifiée en terme de paysage.

## → Les contraintes de site

La ligne Haute Tension traverse le site sur les parcelles cadastrées n° YA16 – YA17 – YA18 – YA19 – YA20 – YA21– YA23. Afin de respecter le règlement ERDF, cette ligne haute tension sera déplacée en accord avec ERDF.

Une voie de chemin de fer désaffectée et un chemin communal appartenant au domaine public longent les parcelles cadastrées n° YA16 – YA17 – YA18 – YA19 – YA20 – YA21– YA23.

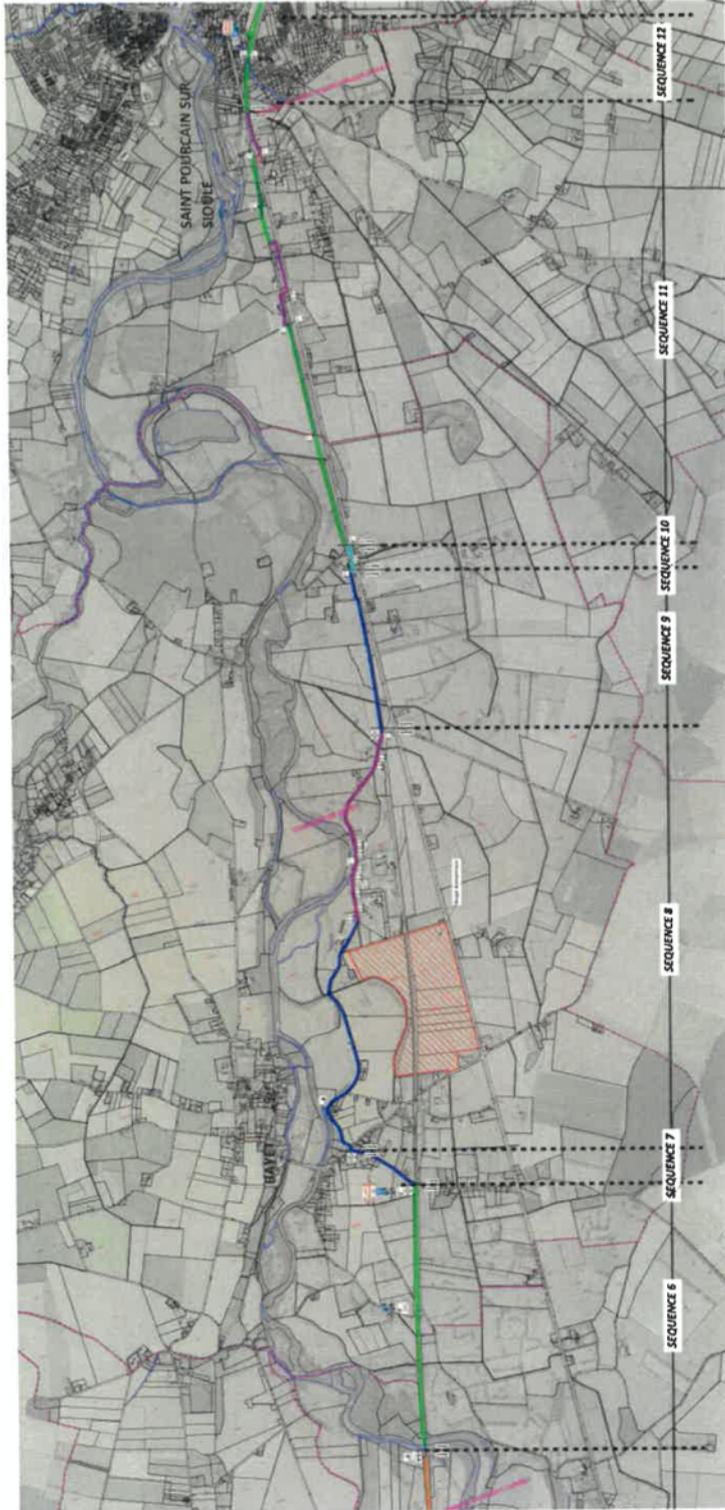
Ce chemin communal sera déplacé et réaménagé le long du Ru. Il s'agit d'un chemin de randonnée n°2 (carte ci-dessous) qui permet la découverte de la « vallée de la Sioule ».



Ces chemins participent au tourisme vert et son des vecteurs de développement.

Autre liaison répertoriée :

Projet de voie verte : Gannat-Saint Pourçain-Sioule (voir document ci-dessous)



Séquence 10, 11 et 12 : nécessité acquisition foncière, finaliser démarche des propriétaires



Emprise du projet industriel de serres à tomates

Séquence 7 : rue du JO

## → Clôture

- Clôture roulée soudée de maille rectangulaire de 2 m de hauteur en périphérie de la chaufferie : ces panneaux disposeront d'une maille 100\*75 mm, couleur galva.  
> autour de la chaufferie
- ganivelles de châtaigniers pour délimiter la zone parking de l'espace public.
- Portails coulissants prévus à l'entrée

## → Gestion des eaux pluviales

Les **eaux pluviales des toitures des serres** sont récupérées de part et d'autre et stockées dans des bassins étanches grâce à une géo-membrane, pour être ensuite réutilisées pour l'arrosage des tomates.

Les **eaux de toiture des bureaux, vestiaires et bâtiment de stockage** sont également récupérées pour alimenter l'arrosage des plantations basses qui accompagnent l'entrée.

Les **eaux de voiries** sont traitées avant d'être acheminées vers les noues d'infiltration qui séparent les parkings des locaux.

## → Structure végétale

LE PARTI D'AMENAGEMENT A AUSSI POUR OBJECTIF DE DIMINUER L'IMPACT DU PROJET DANS SON ENVIRONNEMENT ET DE L'ACCOMPAGNER QUALITATIVEMENT.



## AMENAGEMENT PAYSAGER

L'identification des caractéristiques du territoire et la lecture de paysage permettent d'orienter les choix du projet, tout en répondant aux objectifs du Scot de Saint-Pourçain Sioule Limagne, approuvé en 2011 : « valoriser les paysages en préservant les lieux et sites supports de découverte : points de repère, sites classés et inscrits, sites touristiques, points de vue » et conjuguer les motifs existants avec les nouvelles activités.

Le projet de paysage consiste à ramener autour des bâtiments, différentes strates végétales selon les ambiances que l'on veut donner aux différents secteurs, tout en gardant une homogénéité dans le choix des essences. La stratégie de plantations est en lien avec les horizons lointains et les limites du site.

### **Sensibilité des franges et des lisières RD axe structurant, très ouvert Vallée de la Sioule, écrin de verdure**

La rectitude de la RD et de la ligne de chemin de fer contraste avec le caractère sinueux des cours d'eau et fossé drainant à l'Ouest du site..



Le volet paysager est axé sur la composition avec le site (implantation, orientation des trames, choix des matériaux, et des couleurs) et non sur des processus de camouflage.

Comme on a pu le constater dans l'analyse qui précède, le terrain occupe l'espace entre la Sioule et la RD 2009. Le paysage est de ce fait à prendre en compte différemment selon que l'on se trouve à l'Est ou à l'Ouest du site.

- à l'Est, c'est une haie champêtre en séquences le long de la RD2009 qui s'appuie sur le parcellaire et protègent les maisons situées à proximité en allant vers Plaix et la tuilerie .

- à l'Ouest une écriture paysagère dont les lignes s'entremêlent aux abords de la Sioule. C'est l'épaisseur de la ripisylve du fossé (rase), qui occupe l'espace qualitativement qu'il s'agit de préserver.

Un rideau de haies champêtres en limite nord-ouest protège la ferme des Ardillons située à proximité.

Les talus du bassin et les abords des édicules techniques sont généreusement plantés.

A l'échelle du projet, on s'attache à déployer une trame verte, jusque devant les bureaux et occupe le parking du personnel.

- Au nord, toute la limite côté route est plantée d'un rideau de haies champêtres.
- Le corridor de biodiversité qui longe l'ancienne voie ferrée est maintenu sur 1/3 de son linéaire. Le chemin qui la longeait est déplacé le long du fossé à l'Ouest et rejoint ainsi la ferme des Ardillons.
- Au sud, toute la limite du terrain est bordée d'une haie champêtre.

Les aménagements extérieurs contribuent à faire de ce lieu un espace d'urbanité en milieu rural.

C'est l'épaisseur de la végétation dans l'espace qui lui est consacré et son caractère dense qui lui donnent de la consistance. **Cette proposition généreuse qui mêle intimement architecture et paysage donne une dimension différente à ce type d'équipement. Elle a comme objectif une mise en valeur de l'ensemble du site et une bonne insertion du projet à l'échelle du territoire.**

Les essences locales sont préconisées, et notamment celles qui résistent à la sécheresse dans l'Allier. Cf ci-dessous liste communiquée par la commune.

## Liste des végétaux résistant à la sécheresse dans l'Allier

Abelia grandiflora  
PseudoAcacia  
Acer campestre (endémique)  
Amelanchier lamarkii et arborea  
Acer platanoides  
Acer pseudoplatanus  
Buddleia  
Berberis julianae  
Chaenomeles  
Crataegus monogyna (endémique)  
Carpinus betulus  
Cedrus  
Celtis australis  
Cytisus scoparius  
Cornus sanguinea  
Cornus mas (endémique)  
Cotoneaster lacteus  
Itea virginica  
Hippophae rhamnoides  
Jasminum nudiflorum  
Juniperus horizontalis  
Juglans nigra  
Juglans regia ( endémique mais pas adapté au sol pres de serres)  
Quercus rubra  
Quercus pedunculata ( endémique)  
Lonicera xylosteum  
Mahonia aquifolium  
Morus kagayamae  
Magnolia grandiflora  
Nandina domestica  
Osmanthus heterophyllus  
Platanus x acerifolia  
Prunus avium ( endémique)  
Prunus pissardi  
Prunus mahaleb (endémique)  
Prunus damascena  
Prunus cerasifera  
Prunus spinosa (endémique)  
Prunus lusitanica  
Pyrus piraster (endémique)  
Sarcococca humilis  
Salix caprea (endémique)  
Salix rosmarinifolia  
Tamarix africana  
Taxus  
Tilia cordata (endémique)  
Tilia platyphyllos  
Rosa canina (endémique)  
Rosa rugosa  
Rhamnus frangula (endémique)  
Sambucus nigra  
Spiraea bumalda  
Photinia Red Robin  
Viburnum tinus

Decorosier Emera et Vezuve  
Rosmarinus officinalis

## 1.6 Comment sont organisés et aménagés, les accès au terrain, aux constructions et aires de stationnement ?

---

### → Accès au terrain :

L'accès principal est situé sur la voie qui dessert SICTOM Sud-Allier.

La voie communale est utilisée actuellement par des poids-lourds. Le besoin en PL est estimé à 2 PL / jour.

Il n'est pas prévu de modification de cette voie.

Les voiries existantes d'accès à la zone sont déjà dimensionnées pour le transit de poids lourds.

Même si l'accès est unique, il a été imaginé pour protéger et sécuriser chacun des flux. Cette distinction permet d'éviter le mélange entre les véhicules du personnel avec les flux d'exploitation et d'améliorer ainsi la sécurité et les conditions de circulation interne au site.

- Accès des poids lourd, des véhicules utilitaires et de service

Les PL entrent et sortent sur le site depuis l'entrée Nord. On y trouve un portail et une caméra pour la gestion de ces entrées.

- Accès VL

Les salariés entrent sur le site par l'accès principal au Nord. L'accès au parking VL est un accès dédié, pour séparer les flux et protéger chacun des usagers.

Le parking VL au Nord est aménagé pour le stationnement des salariés.

- Accès pompiers :

Les services d'intervention peuvent accéder sur le site l'entrée générale

### → Aire de stationnement :

Les espaces de stationnement sont calculés de manière à satisfaire aux besoins du projet.

En conséquence, le nombre de places disponibles au niveau du parking VL, s'élève à :

- 150 places « salariés » dont 4 places PMR
- 20 places pour le parking visiteurs, dont 2 places PMR.

Pour les 2 roues, un local dédié avec une séparation entre les 2 roues motorisées et les vélos. Il se situe sur le parking VL.